

# Notre pétition pour un remboursement équitable a obtenu plus de 31.000 signatures !

● Lien Van Tilborgh

Notre pétition nationale a été largement partagée et signée entre mars et juillet 2022. Quelles sont à présent les prochaines étapes ?

AXXON a soumis une requête afin d'être entendue par la commission parlementaire compétente (c'est-à-dire la commission de la Santé et de l'Égalité des chances). Notre président Peter Bruynooghe sera invité à la commission pour discuter avec les députés de la suppression de la "règle des 25%".

Après cette audition, la commission décidera de la suite à donner à notre pétition. Le pétitionnaire (AXXON, représentée par son président Peter Bruynooghe) est automatiquement informé de chaque étape de la pétition, tout comme tous les signataires ayant coché la case "Suivre" ou cliqué sur la "cloche" sur le site web de la pétition. La réponse donnée par la commission à la pétition sera également publiée en ligne. N'oubliez pas de suivre nos différents canaux de communication digitaux (site web, newsletters, réseaux sociaux) pour connaître les

dernières nouvelles à ce sujet.

**31.611 personnes, kinésithérapeutes et patients, ont signé la pétition. Ainsi, le 1<sup>er</sup> juillet 2022, elle a reçu le statut "Accepté".**

Nous savons déjà que plusieurs députés appartenant à différents partis au sein de la commission parlementaire compétente soutiennent notre demande de suppression de la discrimination qui touche les patients des kinésithérapeutes non-conventionnés ainsi que les patients d'autres prestataires de soins (c'est-à-dire l'activation des articles 85 et 86 de la loi "Qualité"). Les opposants à la suppression craignent que le niveau de conventionnement chez les kinésithérapeutes et les orthophonistes risque de diminuer encore. AXXON est cependant convaincue du contraire : l'abolition de la "règle des 25%" mettra fin,

d'une part, à la discrimination des patients entre eux et, d'autre part, clarifiera un certain nombre de conditions à des adhésions suffisantes.

Pour garder suffisamment de prestataires conventionnés, il faut des honoraires corrects, une réduction de la charge administrative, l'automatisation du trafic de données entre les mutuelles et les prestataires de soins et une nomenclature modernisée, soit bien plus que le statut social et la prime télématique que propose actuellement l'INAMI.

Les défenseurs et les opposants de la "règle des 25%" ont le même objectif : garantir l'accessibilité des soins pour les patients. AXXON espère s'engager dans un dialogue constructif au sein de la commission et amener les deux groupes à une décision raisonnable, au bénéfice des patients. ■

# Cheminement d'une pétition

